



Tarifs des soins en secteur Public applicables au Centre Hospitalier de Chartres

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

Frais facturés par l'établissement en cas consultation programmée ou aux urgences

La consultation et les actes réalisés lors d'une venue externe sont facturés unitairement par intervenant à l'assurance maladie pour un patient bénéficiant de droits ouvert (base de remboursement 70%), à la complémentaire santé pour le solde non pris en charge par l'assurance maladie (si l'organisme complémentaire est conventionné avec le Centre Hospitalier) et à défaut au patient*

Exemples d'actes et de forfaits les plus couramment facturés

<i>Libellé</i>	<i>Tarif**</i>	<i>Application</i>	<i>Prise en charge sécurité sociale</i>	<i>Prise en charge par les complémentaires santé</i>	<i>Facturable au patient</i>
Avis ponctuel de consultant	60 €	Venue programmée selon conditions	OUI (base de remboursement 70%)	OUI (Pour le solde non pris en charge par l'assurance maladie et selon les dispositions du contrat)	OUI (Pour le solde non pris en charge par l'assurance maladie et en l'absence de prise en charge par la complémentaire)
Consultation	26,50€ à 52€ selon spécialisation				
Majoration de coordination	5 €	Venue programmée selon conditions			
DZQM006 : Echographie-doppler	96,25 €				
ZBQK002 : Radiographie du thorax	21,28 €				
Majoration de nuit	35 € ou 40 €	Selon l'horaire de la prise en charge (20H=>08H)			
Majoration week-end et jour férié	19,06 €	A partir du samedi 12h00 jusqu'au dimanche			
Forfait patient urgences	19,61 €	A chaque passage aux urgences (sauf urgences obstétricales), non suivi d'une hospitalisation.	NON	NON	OUI

*Plus d'informations sur www.ameli.fr

** Mise à jour 01/01/2026